

Après la crise, c'est l'heure du bilan sur le télétravail

[Mis à jour le 28 juillet 2020.]

Le 1^{er} juillet 2020 était réuni le 2^e groupe de travail consacré au baromètre social du ministère de l'Agriculture, qui sera déployé à l'automne.

À cette occasion, l'administration a annoncé aux organisations syndicales le lancement prochain d'un **questionnaire consacré au télétravail** et à sa mise en œuvre dans le cadre de la période de crise que nous venons de vivre.

L'analyse des réponses à ce questionnaire permettra d'alimenter la réflexion sur le télétravail qui sera engagée à l'automne, suite à la parution du [décret de mai 2020 sur le télétravail ponctuel](#).

Ce questionnaire est adressé aux agents du ministère de l'Agriculture en administration centrale, en DRAAF et en DAAF... mais pas en DDI. Des questionnaires spécifiques seront adressés aux agents des établissements supérieurs et techniques à la rentrée.

La CFDT ne comprend pas que les agents du ministère de l'Agriculture en poste en DDI soient exclus du cadre de cette

enquête. Cette exclusion renforce le sentiment d'abandon de plus en plus ressenti par ces agents. Le retour d'expérience de tous les agents du MAA, en tant que communauté de travail, quelle que soit la structure, est indispensable pour déterminer les orientations futures du télétravail et sa mise en œuvre au MAA.

La CFDT regrette également que les établissements publics ne soient pas inclus dans le périmètre de ce questionnaire ; elle incite ces derniers à réaliser un questionnaire semblable auprès de leurs agents.

En conclusion, ce questionnaire revêt une importance particulière puisqu'il déterminera les orientations futures du télétravail et de sa mise en œuvre au MAA.

Soyez nombreux à y répondre et à faire connaître votre avis !